

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1021

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 43

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« Le »,

insérer le mot :

« montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.